

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 6 juin 2022 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
M. Stéphane Martin
M. François Légaré
M. François Gastonguay

Était absent : M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

91-06-2022

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et du 12 mai 2022;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2021;
7. Somavrac – Avis d'augmentation de prix;
8. Mandat à un laboratoire pour la surveillance partielle des travaux de pavage dans le Petit 9ème Rang;
9. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien – Autorisation de signature de la convention d'aide financière;
10. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2021-2022 Projet : Aménagement d'une traverse piétonnière à l'intersection du chemin Pépin et de la rue Sainte-Marguerite;
11. CAUCA – Autorisation de signature du renouvellement de contrat;
12. Avenir de l'Église St-Jean-Baptiste de Roxton Falls – Consultation des municipalités quant à l'acquisition du bâtiment;

13. Entente de prêt de véhicules avec la Régie de loisirs de Roxton Falls;
14. Subvention camp de jour Trio Desjardins;
15. Assurances – Clause règle proportionnelle pour l'évaluation de l'hôtel de ville;
16. Demande d'appui au projet de d'agrandissement du Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole en Montérégie;
17. Demande de partenariat de la Coopérative de santé de la MRC d'Acton;
18. Demande d'exemption de paiement de la taxe sur les droits de mutation par La réserve Pelletier;
19. Liste des comptes;
20. Divers :
 - 20.1. Paiement des décomptes 3 et 4 à Comco pour la construction du garage;
 - 20.2. Mandat à Caroline Dénommée pour le réaménagement de l'hôtel de ville;
 - 20.3. Mandat pour la mise aux normes des installations septiques – Étude de caractérisation- Ajout de propriétés;
 - 20.4. Mandat à Yanick Cabana excavation pour l'aménagement extérieur du terrain du garage et de la cour;
21. Rapport des comités;
22. Correspondance;
23. Questions de l'assemblée;
24. Levée de l'assemblée

92-06-2022

3. **Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et du 12 mai 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 2 et du 12 mai 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

93-06-2022

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

94-06-2022

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Lafontaine, inspecteur municipal, a fait rapport des activités du service de voirie du mois de mai et de celles à venir en juin;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

6. **Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2021**

Le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2021 est déposé. Ce rapport est disponible sur le site internet de la municipalité.

95-06-2022

7. **Somavrac – Avis d'augmentation de prix**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 19-01-2022 les membres du conseil ont retenu la proposition de Somavrac CC inc. pour la fourniture de chlorure de calcium 35% liquide à 0,3143\$/litre;

CONSIDÉRANT QUE le 19 mai dernier Somavrac a transmis un avis pour nous informer qu'ils doivent augmenter le prix de leur produit de 10% en raison de la flambée inattendue du prix de l'essence et de la matière première;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le 10% d'augmentation.

Adoptée

96-06-2022

8. **Mandat à un laboratoire pour la surveillance partielle des travaux de pavage dans le Petit 9^{ème} Rang**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé le contrat pour l'exécution des travaux visés par l'appel d'offres pour les travaux de scarification, rechargement et pavage du Petit 9^{ème} Rang à Pavage Drummond;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder un mandat à un laboratoire pour valider la conformité des travaux de mise en place de pierre concassée et de pavage selon les exigences du CCDG et du devis technique;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services suivantes ont été reçues (montants excluant les taxes) :

- Englobe : 14 624 \$
- EXP : 23 985 \$

- Labo Montérégie : 23 453 \$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Englobe pour valider la conformité des travaux de mise en place de pierre concassée et de pavage selon les exigences du CCDG et du devis technique. Que l'offre de service fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

97-06-2022

9. **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien – Autorisation de signature de la convention d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local volet Entretien;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du programme d'aide à la voirie local et définissant les obligations de chacune des parties;

PARCONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. François Gastonguay

Et résolu à l'unanimité des conseiller d'autoriser le maire et la directrice générale à signer la convention d'aide financière. Que ladite convention fasse partie intégrante de cette résolution comme si au long transcrit.

Adoptée

98-06-2022

11. **CAUCA – Autorisation de signature du renouvellement de contrat**

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 ainsi que des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est déjà mandaté pour la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur du territoire de la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA a signifié son intention de ne pas renouveler le contrat actuel par écrit le 3 mars 2022 afin d'actualiser les clauses et modalités entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA a présenté un projet de renouvellement de contrat;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet de contrat transmis le 6 juin 2022. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat.

Adoptée

99-06-2022

12. **Avenir de l'Église St-Jean-Baptiste de Roxton Falls – Consultation des municipalités quant à l'acquisition du bâtiment**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques mois, la Fabrique de la paroisse St-Jean-Baptiste de Roxton Falls sensibilise la population, à l'effet que ses finances ne permettront plus, d'ici quelques années, de supporter les coûts reliés au maintien et à l'entretien de l'église;

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre dernier, l'évêché de St-Hyacinthe accordait à la Fabrique l'autorisation d'entreprendre des démarches pour vendre l'église, en suggérant de vérifier d'abord l'intérêt des municipalités du Village de Roxton Falls et du Canton de Roxton, pour l'acquisition du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Canton de Roxton et du Village de Roxton Falls sont conscientes de l'intérêt patrimonial de ce bâtiment construit dans les années 1875 et elles en souhaitent bien sûr la préservation;

CONSIDÉRANT QUE les deux conseils municipaux se sont unis dans ce dossier et ont tenu une séance d'information pour la population le 31 mai dernier afin d'informer et de consulter la population sur cet enjeu;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des citoyens présents à cette rencontre n'était pas favorable à ce que les municipalités se portent acquéreurs de l'église;

CONSIDÉRANT QU'une telle acquisition imposerait des dépenses importantes, qui sont à ce jour très difficiles à évaluer avec précision;

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir les coûts d'acquisition, de transformation et d'entretien annuel du bâtiment, lesquels impacteraient de façon significative les comptes de taxes des contribuables des deux municipalités;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la Fabrique St-Jean-Baptiste de Roxton Falls que la Municipalité du Canton de Roxton ne se portera pas acquéreur de l'église St-Jean-Baptiste de Roxton Falls.

Adoptée

100-06-2022

13. **Entente de prêt de véhicules avec la Régie de loisirs de Roxton Falls**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton accepte de prêter ses véhicules à la Régie de loisirs de Roxton Falls. Qu'une entente soit intervenue afin de fixer les conditions de prêt des véhicules. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente.

Adoptée

101-06-2022

14. **Subvention camp de jour Trio Desjardins**

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Stéphane Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de participer au projet trio étudiant Desjardins pour l'emploi, en participant financièrement pour un montant de 292\$. Que le jeune concerné soit embauché pour le camp de jour de l'été 2022 et originaire du Canton de Roxton ou du Village de Roxton Falls.

Adoptée

102-06-2022

18. **Demande d'exemption de paiement de la taxe sur les droits de mutation par La réserve Pelletier**

CONSIDÉRANT QUE M. Pelletier (La réserve Pelletier) a acquis sa propriété il y a maintenant 13 mois;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'acquisition M. Pelletier a déclaré que l'immeuble fera partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert, d'une exploitation agricole enregistrée à son nom conformément à l'article 36.0.1 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14);

CONSIDÉRANT QUE l'article 17.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières mentionne que si, à l'expiration du délai, la municipalité n'a pas reçu la preuve que l'immeuble est devenu partie d'une exploitation agricole enregistrée à son nom conformément à l'article 36.0.1 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14), le cessionnaire qui a invoqué l'exonération devient tenu au paiement du droit de mutation, dont le montant est accru de celui des intérêts calculés au taux visé à l'article 11 depuis la date de l'inscription du transfert jusqu'au paiement du capital;

CONSIDÉRANT QUE le délai est maintenant expiré et que l'immeuble ne fait pas partie d'une exploitation agricole enregistrée tel que mentionné à l'article 17.1 de la Loi concernant les droits de mutations immobilières;

CONSIDÉRANT QUE M. Pelletier demande que la municipalité maintienne l'exemption de paiement de la taxe sur les droits de mutations immobilières;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser M. Pelletier que la municipalité ne peut accéder à sa demande puisque l'application des droits de mutation découle d'une loi provinciale, donc la municipalité n'a pas le pouvoir de modifier les conditions édictées par la Loi.

Adoptée

103-06-2022

19. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à
payer totalisant 412 406.36 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient
ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du
Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes
prévus au budget.

104-06-2022

20.1 **Paiement des décomptes 3 et 4 à Comco pour la construction du garage**

Il est proposé par M. François Légaré
Appuyé par M. Stéphane Beauregard
Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des décomptes
numéro 3 au montant de 191 690 \$ et numéro 4 au montant de 170 804.14 \$.

Adoptée

105-06-2022

20.2 **Mandat à Caroline Dénommée pour le réaménagement de l'hôtel de ville**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil étudient la possibilité de
réaménager les bureaux de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un architecte sont nécessaires pour ce
réaménagement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard
Appuyé par M. François Gastonguay
Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Caroline Dénommée
architecte pour la préparation du projet de réaménagement de l'hôtel de ville.

Adoptée

106-06-2022

20.3 **Mandat pour la mise aux normes des installations septiques –Étude de
caractérisation- Ajout de 2 dossiers**

ATTENDU QUE cette résolution fait suite à la résolution numéro 86-05-2022
adoptée le 2 mai dernier et qu'il y a lieu d'ajouter deux propriétés à la liste
des propriétés soumises le 2 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. François Gastonguay

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à ajouter les deux propriétés suivantes à la liste des propriétés visées :

- 721 11^{ème} Rang (route 222)
- 738, chemin Shefford

QUE ces propriétés soient visées par les mêmes conditions que celles fixées à la résolution numéro 86-05-2022.

Adoptée

107-06-2022

20.4 **Mandat à Yanick Cabana excavation pour l'aménagement extérieur du terrain du garage et de la cour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager Yanick Cabana excavation pour effectuer l'aménagement du terrain adjacent au nouveau garage et de la cour de l'hôtel de ville afin d'assurer un bon égouttement des eaux de pluie.

Adoptée

22. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

108-06-2022

24. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h25.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.